



Délibération n° 11

Conseil Municipal du lundi 10 juin 2024

Direction des Finances

Domaine de compétence :

7.1 – Décisions budgétaires

Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :  
31/05/2024

Membres présents : 19

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 25 puis 23  
(Mme DELSAUX Dominique quitte  
la séance à 18 h 55)

Affiché le 13/05/2024

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.

**Absent (s) excusé (s) :** Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.

**Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)**

**Secrétaire de séance :** Madame Aurore WACOGNE

Objet : Budget Principal de la Ville – constitution d'une provision pour risques et charges dans le cadre du contentieux opposant la Commune à la SAS « ALL LOISIRS »

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Constitution d'une provision pour risques et charges dans le cadre du contentieux opposant la Commune à la SAS « ALL LOISIRS »

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2321-2 et R 2321-2 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment son article 5 – Annexe 2 ;

**VU** la délibération n°5 du 15 Avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Ville ;

**VU** l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 28 mai 2024.

**CONSIDERANT :**

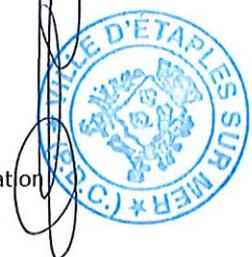
- Qu'en vertu du principe de prudence et de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes, des provisions pour risques et charges doivent être constituées afin de couvrir les risques liés à des litiges et des contentieux,
- Qu'un contentieux oppose la Ville d'Etaples-sur-mer à la SAS « ALL LOISIRS » sollicitant l'annulation de la délibération de la commune d'Etaples-sur-Mer du 8 février 2021 portant résiliation de la délégation de service public relative à l'exploitation du Camping et de la salle polyvalente de La Pinède,
- Que le montant global de l'indemnité demandé par la SAS « ALL LOISIRS » est de 398 377,50 €, correspondant à une indemnisation de son préjudice et au remboursement des frais irrépétibles,
- Qu'en l'état de l'instruction de ce contentieux, sur l'expertise du conseil juridique de la Commune, il apparaît opportun de constituer une provision pour risques et charges dans le cadre du contentieux opposant la Commune à la SAS « ALL LOISIRS » à hauteur d'un tiers de l'indemnité sollicitée soit 132 792.50 euros est préconisée,
- Qu'il convient, à cet effet, de mandater la somme d'un montant de 132 792.50 euros au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'adopter la constitution d'une provision budgétaire d'un montant de 132 792,50 euros permettant de couvrir le risque lié au contentieux opposant la Commune à la SAS « ALL LOISIRS ». Cette provision a été inscrite budgétairement lors du vote du budget primitif de la Ville en dépenses : au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » pour un montant de 132 792.50 euros ;

**La délibération est adoptée par 23 voix pour.**

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.